



Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Supérieur,
de la Formation des Cadres et de la
Recherche Scientifique
Université Cadi Ayyad – Marrakech
La Présidence



République Tunisienne Ministère de
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique
Direction Générale de la Recherche
Scientifique

**COMITE MIXTE PERMANENT MAROCO-TUNISIEN
POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LA
TECHNOLOGIE**

**APPEL A PROPOSITIONS :
ANNEES UNIVERSITAIRES 2012-2013 & 2013-2014**

L'accord Maroco-Tunisien de coopération scientifique et technologique prévoit la mise en œuvre de projets de recherche couvrant les thématiques suivantes :

1. **Sciences Humaines et Sociales** : la Famille, la Femme et les jeunes maghrébins, Urbanisation, Développement régional, Immigration ; ...
2. **Santé** : Epidémiologie, Parasitologie et Biodiversité aquatique, Chimiothérapie des maladies infectieuses, Ecologie microbienne.
3. **Sciences agronomiques** : Lutte biologique et Biogénétique, Adaptation aux conditions édaphiques, Adaptations aux conditions climatiques.
4. **Eau** : Gestion des ressources en eau, Techniques d'irrigation, Nouvelles ressources en eau, Utilisation des eaux saumâtres, Aridoculture.
5. **Technologie de l'information et de la communication** : Réseaux informatiques, Génie logiciel, Simulation Numérique, Télécommunications, Sécurité des systèmes d'information.
6. **Environnement** : Ressources en eau, Géo-environnement, Protection contre les rayonnements.
7. **Energie** : Energie Eolienne, Energie solaire, Gestion de l'Energie non polluante, Intégration des énergies renouvelables aux systèmes de dessalement.
8. **Compétitivité des entreprises** : Génie et maintenance industriels, Organisation, Gestion- productivité et aide à la décision dans les entreprises, Informatique industrielle.
9. **Mathématiques** : Mathématiques financières, Modélisation, Optimisation, Dimensionnement et économie.

Deux types de projets sont concernés :

- Les projets conjoints impliquant au moins une équipe tunisienne et une équipe marocaine. Dans ce cadre, les moyens, mis à la disposition des projets, seront supportés par des séjours de courte durée : une mission de séjour dans chaque sens (7 jours par mission) et un stage d'un mois dans chaque sens.
- Les projets en réseau impliquant au moins deux équipes tunisiennes et deux équipes marocaines. Dans ce cas des séjours scientifiques supplémentaires seront accordés aux équipes engagées.

Pour la sélection des projets, le Comité Mixte aura à apprécier la qualité scientifique du projet et à juger de l'excellence des équipes intervenantes et de leur complémentarité réelle. Les programmes retenus seront placés sous la responsabilité de deux coordonnateurs, **désignés par chaque partie**, un de la partie marocaine et un de la partie tunisienne.

Les projets faisant valoir un partenariat entre les structures de recherche (Université, centre de Recherche,...) et les entreprises publiques et/ou privées, recevront une attention particulière. Ils seront d'autant plus considérées qu'elles intègrent des doctorants préparant des thèses en cotutelles.

Les propositions doivent faire ressortir un projet unique, et doivent par conséquent être rédigées sur le formulaire commun (**Formulaire 2012-2014**), en concertation avec les partenaires scientifiques tunisiens. **Le Comité mixte permanent n'examinera pas les projets présentés, unilatéralement, par une seule partie.** Les propositions, **parvenues hors délais ou non formulées selon le modèle de formulaire concerné téléchargeable au site internet de l'Université Cadi Ayyad : <http://www.uca.ma>, ne seront pas prises en considération.**

Les propositions de projets de la partie marocaine, pour le biennium 2012-2013 et 2013-2014, **doivent être transmises, par la voie hiérarchique, en quatre exemplaires**, (Un dossier complet sur CD-ROM et trois dossiers revêtus des signatures des chefs d'établissements de tutelle des équipes Marocaines impliquées), à la Présidence de l'Université Cadi Ayyad, Marrakech, **au plus tard le 30 Juin 2012.** (Présidence de l'Université Cadi Ayyad, B.P. 511 – Marrakech – Tél. : 05. 24 43 48 13/14).

Chaque proposition de projet doit porter obligatoirement le (s) visa (s) du/ou des responsable (s) et des chef (s) d'établissement (s) **marocain** (s).

Elle doit être déposée également par le partenaire tunisien auprès de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique (Ministère Tunisien de l'Enseignement Supérieur).

Chacune des deux parties prend en charge les frais de transport des chercheurs de son pays ainsi que les frais de séjour des chercheurs étrangers accueillis.

Informations pratiques :

Les programmes sont **retenus pour deux années universitaires.**

Chaque responsable de projet conjoint est tenu de soumettre au Comité Mixte (Partie marocaine) un **rapport annuel** avant la fin du mois de décembre de l'année en cours dont l'examen permet au Comité de décider de la poursuite ou non dudit projet et un **rapport bilan, détaillé**, à la fin de la deuxième année.

Une demande de **reconduction pour une troisième année est possible**. Elle sera soumise à l'agrément du Comité Mixte. A cet effet, les rapports d'activité comportant l'état détaillé d'avancement des recherches et le bilan des échanges de chercheurs durant les années antérieures seront déterminants.

Les stages de recherche en Tunisie d'une durée d'un mois **concernent prioritairement les jeunes chercheurs préparant une thèse**.

Les frais de séjour des chercheurs tunisiens se rendant au Maroc ainsi que les frais de transport des chercheurs marocains vers la Tunisie sont à la charge des établissements marocains qui présentent les projets y compris pour les établissements ne relevant pas du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique.

Le présent Appel à propositions est téléchargeable sur le site Internet de l'Université Cadi Ayyad à l'adresse suivante : www.uca.ma